



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

<11 août 2020>

ENFOUISSEMENT ILLÉGAL DE DÉCHETS A SAINT-MARTIN-DE-CRAU : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE ET ANTICOR 13 DEMANDENT AUX ELU(ES) ET AUX AUTORITÉS LOCALES D'INTERVENIR RAPIDEMENT

Nos organisations ont reçu fin juillet un courrier anonyme relatant de probables actes illégaux sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. Il s'agirait d'un enfouissement de terre et déchets de très grande ampleur.

Depuis le mois de janvier 2020, le site ferait l'objet d'aller-retours incessants de la part de semi-remorques chargés de détritiques qui sont déversés sur le sol. Une à plusieurs pelles mécaniques s'activent ensuite pour enfouir le contenu des bennes. Selon nos informations, le rythme aurait été de 2 à 3 camions par jour puis 1 toutes les 45 minutes pendant la période de confinement.

Une première alerte a été faite par le Conservatoire des Espaces Naturels Paca en mars 2020 par le biais d'un email adressé à des collaborateurs de la mairie de Saint-Martin-de-Crau. Une deuxième alerte, plus générale, a été lancée en mai 2020 à l'initiative du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau craignant une pollution probable de la nappe qui alimente plusieurs milliers de personnes en eau potable sur les communes proches de Mas-Thibert et Saint-Martin-de-Crau.

Les faits nous semblent être d'une gravité extrême et tout nous laisse à penser que nous sommes face à un vaste trafic organisé et non pas une simple décharge sauvage.

Presque 6 mois se sont passés depuis les premiers constats et alertes de la part de personnes qui, pour certaines, ont été victimes d'intimidations et de graves menaces.

Nous demandons que les autorités et administrations publiques interviennent rapidement sur le site afin que ce trafic soit stoppé. Nous souhaitons que les espaces naturels et agricoles soient remis en l'état et qu'une enquête soit diligentée afin de savoir si la nappe phréatique aurait été souillée et polluée.

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement
Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille
06.52.35.35.09 - www.fne13.fr communication@fne13.fr

Anticor

Villa Jean-Marc - Route des Pennes cd 60a
13480 Cabriès
06.24.93.78.98 - g13anticor@gmail.com

FNE Bouches-du-Rhône et ANTICOR13 tiennent à rappeler à bon escient qu'aux termes de l'article 40 du code de procédure pénale, « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

En cette période de multiplication de cas de décharges sauvages et de délits liés à la gestion des déchets, il est primordial que les élu(es) puissent signaler ces agissements et agir pour les faire cesser immédiatement. Il en va de leur responsabilité morale et pénale.

Nos deux organisations feront un signalement de ce dossier aux autorités publiques et porteront plainte sous peu.

Contacts

Pour FNE Bouches-du-Rhône

Président

06.87.77.35.63

Délégué Juridique

07.66.85.03.62

Pour Anticor 13

Jean SANSONE

06.24.93.78.98

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille

06.52.35.35.09 - www.fne13.fr communication@fne13.fr

Anticor

Villa Jean-Marc - Route des pennes cd 60a

13480 Cabriès

06.24.93.78.98 - g13anticor@gmail.com